



# UQAR

## Directive sur les mesures de soutien pour les parents aux études

Conformément à la directive, les parents aux études doivent fournir des documents justificatifs pour se prévaloir de certaines mesures. Afin de vous aider, ce document précise les pièces qui peuvent être demandées.

### Documents justificatifs à fournir par les parents aux études

#### Pour les absences de moins de cinq jours :

- Document attestant le lien de parentalité avec l'enfant (voir page 2);  
**ET**
- Formulaire d'[absence aux évaluations de moins de 5 jours pour raison médicale\\*](#) (applicable en cas d'obligation parentale liée à la santé de l'enfant).

#### Pour les absences de plus de cinq jours :

- Document attestant le lien de parentalité avec l'enfant (voir page 2);  
**ET**
- Certificat médical de l'enfant à charge.

En ce qui concerne les personnes étudiantes enceintes, un certificat médical sera demandé en cas d'absence de plus de cinq jours. Si l'absence est inférieure à cinq jours, le formulaire d'[absence aux évaluations de moins de 5 jours pour raison médicale\\*](#) devra être rempli par la personne étudiante.

\* Le formulaire est disponible sur le portail étudiant UQAR (Tableau de bord, Services, Registrariat).



On s'engage  
pour l'inclusion

# Documents attestant le lien de parentalité avec l'enfant

## Documents justificatifs à fournir par les parents aux études

	EXEMPLE
Une (1) preuve de filiation de l'enfant sur lequel figure le nom du ou des parents; <b>ET</b>	→ <ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de naissance ou certificat d'adoption</li></ul>
Une (1) preuve de résidence de la personne étudiante; <b>ET</b>	→ <ul style="list-style-type: none"><li>• Bail</li><li>• Permis de conduire</li><li>• Facture d'un forfait Internet ou d'un fournisseur comme Hydro-Québec</li></ul>
Une (1) preuve que l'enfant réside à la même adresse que la personne étudiante.	→ <p><b>Document indiquant le nom et l'adresse de l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bulletin, document du centre de services scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie, document officiel du gouvernement ou relevé de prestation fiscale</li></ul>

## Documents à fournir par une personne étudiante habitant avec l'enfant du conjoint ou de la conjointe

	EXEMPLE
Une (1) preuve de filiation de l'enfant sur lequel figure le nom complet du conjoint ou de la conjointe; <b>ET</b>	→ <ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de naissance ou certificat d'adoption</li></ul>
Une (1) preuve de résidence attestant que les deux conjoint.es résident à la même adresse depuis au moins douze mois; <b>ET</b>	→ <ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de mariage, d'union civile</li><li>• Bail mentionnant la même adresse pour les deux personnes</li><li>• Preuve de propriété conjointe ou documents gouvernementaux mentionnant la même adresse pour les deux personnes</li></ul>
Une (1) preuve que l'enfant réside à la même adresse que la personne étudiante.	→ <p><b>Document indiquant le nom et l'adresse de l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bulletin, document du centre de services scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie, document officiel du gouvernement ou relevé de prestation fiscale</li></ul>